

07/11

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2025

Présents :

Édouard BOULLE, Thibault BOULVAIN, Guillaume FARDE, Paul FORT, Élise GALY-JAMMOU, Laurent GAYER, Mathis GROSSNICKEL, Romain GUINEBRETIÈRE, Cécile MARIN, Jérôme MICHEL, Mathilde PASERO, Pierre-Louis PERIN, Louise WAGENER.

Absents ou excusés :

Henri BERGERON, Loïs FAY KOCAOGLU, Alexis GOIN, Sandrine LEFRANC (procuration à Laurent GAYER), Chi-Mao LIN-ZUCKER.

Assistaient à la séance :

Pierre CATALAN	Directeur de la vie étudiante
Anne-Solenne DE ROUX	Directrice adjointe de la formation et de la recherche
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la scolarité et de la réussite étudiante
Sophie DUBUISSON-QUELLIER	Directrice de recherche au CNRS / directrice du Centre de sociologie des organisations
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Sylvie HERLICQ	Déléguée ressources et vie enseignantes
Ariane JOAB-CORNU	Conseillère auprès du Directeur
Kate VIVIAN	Directrice de l'engagement
Baptiste VIVIEN	Responsable de l'engagement étudiant

*
* *

I - Projet de création de l'École du climat	2
II – Projet de modification du règlement de la scolarité	8
III – Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 12 mai 2025	14
IV – Echange d'informations sur des questions diverses	14

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2025

La séance est ouverte à 8 h 55 par Pierre-Louis PERIN.

Pierre-Louis PERIN

Bonjour à toutes et tous. Merci à Ismahane d'avoir organisé ce petit-déjeuner estival. Désolé pour ceux qui sont au loin et ne pourront y participer. Une pensée particulière pour Louise (Wagener), qui est très très loin et en décalage, mais qui sera malgré tout présente. Nous allons commencer avec le premier point à l'ordre du jour : la création d'une école du climat. Je passe la parole à Madame Sophie Dubuisson-Quellier.

I - PROJET DE CRÉATION DE L'ÉCOLE DU CLIMAT

Sophie DUBUISSON-QUELLIER

Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je suis ravie de présenter ce projet d'École du climat. Je vais commencer, je crois que cela s'impose, par le climat que nous subissons depuis plusieurs jours, cette canicule. Il est important de rappeler un certain nombre de constats qui concernent le réchauffement planétaire qui se poursuit à un rythme très élevé. Nous sommes à +1,2 degré sur les dernières années au niveau mondial. L'année 2024 a été l'année la plus chaude enregistrée depuis l'ère préindustrielle, avec une spécificité pour la France et l'Europe en général, puisque le climat s'y réchauffe encore plus vite. Nous avons pris 2,2 degrés. Vous constatez aujourd'hui cette situation de canicule qui traduit les effets du réchauffement climatique et, plus spécifiquement, des conditions particulières puisque les situations observées sont de +2,5 degrés que les décennies passées, et ceci, sans conditions météorologiques particulières. Nous pouvons ainsi avoir des vagues de chaleur sans conditions météorologiques extrêmes. Le nombre de journées de canicule a été multiplié par six ces dix dernières années.

Cette question du changement climatique ne se réduit toutefois pas à un climat qui se réchauffe, mais à des événements extrêmes : les feux, les pluies, les débordements de cours d'eau, les submersions littorales. Cette crise climatique se traduit également par un effondrement de la biodiversité. Je suis obligée de démarrer par ces constats, parce que ce sont eux qui nous obligent aujourd'hui. Cette situation met donc les sociétés sous tension à la fois parce qu'elle présente des risques économiques très forts, en termes d'approvisionnements notamment, mais aussi de conditions de travail. On entend parler de ce qui se passe actuellement dans l'Éducation nationale ou dans la santé. Elle entraîne aussi des vulnérabilités sociopolitiques avec des problématiques de sécurité des populations, d'infrastructures mises sous tension, les services d'éducation et de santé et la protection sociale. Nous avons, de fait, besoin de gouverner ce qu'on appelle l'atténuation, de nous assurer que les émissions ne continuent pas de croître au même rythme et qu'elles s'équilibrent, si possible, avec les possibilités de capter du CO₂. Ces émissions continuent de croître au niveau mondial et sont liées à la combustion de fossiles.

La question de l'atténuation, c'est aussi sortir nos sociétés de cette dépendance structurelle aux énergies fossiles. À côté de l'atténuation, il nous faudra également travailler sur la question de l'adaptation parce qu'il nous faudra vivre avec ce climat qui se réchauffe. Cela pose des problèmes d'assurabilité et probablement de crédits, mais également de type régional pour ce qui concerne la sécurité des personnes et des activités. Notre responsabilité, en tant qu'établissement supérieur de recherche, est de former cette nouvelle génération de décideurs dotés de ces capacités transformatrices pour organiser ces sociétés post-carbone, repenser ces organisations socio-économiques et placer la question du climat et de la biodiversité et des ressources au cœur de l'ensemble des décisions publiques et privées et pas uniquement dans des silos spécifiques. Nous organisons cette école vers différents types d'enjeux, des enjeux de financement de la transition. Le rapport Pisani-Mahfouz prévoit que nous aurons besoin de 66 milliards d'euros par an d'ici 2030, c'est considérable. Cela pose également des problématiques d'adaptation, d'assurabilité, de prise en charge des vulnérabilités et des

risques, c'est un deuxième thème pour notre école. Un troisième axe concerne le management du changement organisationnel.

Sur la scène internationale, il existe déjà un certain nombre de formations en grande partie fondées sur la recherche et pas forcément avec des objectifs de diplômeration, à Harvard, à Cambridge, à la LSI et aussi quelques formations diplômantes, à Stanford ou à Columbia. Ces différentes formations sont aujourd'hui, dans le contexte que vous connaissez, sous tension, à la fois en raison du contexte politique et de la situation d'urgence que je viens de rappeler. La Paris Climate School sera donc la première école européenne en sciences humaines et sociales dédiée à la transition écologique et la huitième école à Sciences Po. Afin de monter cette école, nous avons lancé un projet de préfiguration que j'ai co-piloté avec Laurence Tubiana. Nous avons été aidées par un Comité de préfiguration rassemblant douze personnalités institutionnelles, publiques et privées ainsi que treize collègues en interne. Un travail de *benchmark* a été réalisé. Nous avons aussi conduit des auditions auprès d'une trentaine de personnes du monde professionnel. Un groupe de travail sur la pédagogie, issu de la faculté permanente, a enfin été mis en place pour travailler sur la maquette pédagogique. Nous avons également eu des concertations avec les étudiants. Sciences Po pourra s'appuyer sur un certain nombre d'appuis propres. Nous sommes une université de renommée mondiale, reconnue pour son excellence en sciences sociales.

Elle a aussi beaucoup travaillé sur ces questions environnementales avec l'institut des transformations environnementales, un comité interdisciplinaire de recherche sur l'environnement, le projet TIERED, le fonds Latour, etc. Enfin, des partenariats internationaux pourront être poursuivis dans le cadre de ce projet d'école, ils constituent aussi une force considérable. Les compétences que nous souhaitons développer chez nos étudiants seront de plusieurs ordres. Nous souhaitons que ces étudiants sachent travailler avec le secteur des sciences naturelles, en connaissent les enjeux, et qu'ils puissent travailler à partir de ces matériaux de prospective. Ils devront également être capables de maîtriser une approche dite systémique prenant en compte les interdépendances entre les sciences de la terre et les sciences sociales, mais également les interdépendances propres aux sciences sociales. Ils devront également être capables d'articuler les contraintes publiques et privées, contraintes qui sont souvent traitées de manière séparée. Enfin, de manière assez naturelle chez nous, nous travaillerons les questions de *leadership* avec des formations à la réflexivité et à la capacité à prendre des décisions robustes. L'école recruterà, de manière diversifiée, à la fois au sein de notre Bachelor, mais aussi auprès d'étudiants issus d'autres cursus en sciences sociales, d'écoles d'ingénieur, de *business schools* et, enfin, des étudiants internationaux.

La spécificité de cette école sera son articulation très forte avec l'écosystème de Sciences Po. J'insiste sur cette particularité, qui est la fondamentalisation par les sciences sociales. Elle est particulière pour ces questions de climat qui sont surtout portées, pour le moment, par les sciences dures. La formation continue sera une brique très importante de l'École du climat avec la création d'un Institut pour les hautes études pour la transformation écologique. Nous prévoyons des doubles diplômes, à la fois en externe avec des partenaires qui se sont déjà manifestés, mais également en interne, avec les écoles existantes intéressées par cette complémentarité. Il y aura également un lien avec la recherche et l'expertise par nos échanges avec les centres de recherche de Sciences Po, l'OFCE, l'IDDR, la création d'un Observatoire des logiques de transition et les chaires.

L'école démarra avec un premier Master appelé *Master Ecological Transition, Risks & Governance*, avec un bloc très important porté par cette approche interdisciplinaire de quatre cours fondamentaux nourris par les cinq disciplines principales de Sciences Po et complétés par des ateliers de lecture. Une formation portant sur les enjeux juridiques, une autre sur une économie autour de la transition, une troisième à partir de l'histoire de la science politique et de la sociologie, et un quatrième pilier sur la dimension internationale et géopolitique de ces enjeux climatiques. Ces formations seront complétées par des ateliers également interdisciplinaires de spécialisation sur des objets, comme l'agriculture, la santé, le financement de la transition, l'assurance, le risque ou le management de la transition, sans oublier les questions de développement. Ces ateliers interdisciplinaires associeront nos collègues praticiens à Sciences Po. Pour terminer, un rappel du calendrier. Nous sommes actuellement dans la phase de présentation du projet aux différentes instances de Sciences Po. À l'automne se mettront en place l'équipe, puis le recrutement des étudiants pour une première rentrée à l'automne 2026 avec une cible prévue de 75 étudiants.

Pierre-Louis PERIN

Merci. Avez-vous des questions ?

Mathis GROSSNICKEL

Merci, Monsieur le Président, merci, Madame Dubuisson-Quellier, pour cette présentation. Je tiens tout d'abord à saluer le travail qui a été fait. Nous pouvons vraiment nous féliciter que Sciences Po se dote enfin d'une école du climat. C'est une vraie demande du milieu professionnel. Depuis qu'on en a parlé, j'en parle un peu partout et tout le monde est impressionné, tout le monde demande les compétences qui seront produites dans cette école. C'est aussi une demande des étudiants. On sait que c'est notre génération qui va devoir changer tout ça, et on aura besoin d'être formés. On est heureux que Sciences Po se dote de cette école. Je regrette un peu que cette école s'appelle « École du climat ». Je pense que c'est pour s'aligner sur les écoles internationales. L'enjeu de la biodiversité ou des ressources est énorme.

D'un point de vue intellectuel, je regrette que le nom de cette école soit uniquement centré sur le climat, même si le Master englobe effectivement les enjeux écologiques de manière plus large. Si je puis me permettre d'émettre un souhait, ce serait que cette école ne se concentre pas uniquement sur les sciences sociales où des sachants viennent apprendre aux étudiants, mais qu'on arrive aussi à inverser une tendance. Nous sommes exposés à un risque de *backlash* extrêmement important, cette semaine, nous avons enregistré pas moins de trente reculs sur les sujets écologiques, et j'espère que, dans cette école, nous parviendrons à faire intervenir les premières personnes concernées qui pourront aussi exprimer les éventuels freins à la transition pour ne pas uniquement penser les changements par le haut, mais aussi affronter par le bas ces problématiques rencontrées par les personnes, le monde réel. Faire rentrer le monde réel dans Sciences Po est important pour réussir cette transition, et pour que ce Master soit aussi une véritable réussite. Je salue encore la création de cette école et j'ai hâte de suivre son développement.

Pierre-Louis PERIN

Il n'y avait pas vraiment de question, Mathis ?

Mathis GROSSNICKEL

On peut déjà féliciter ce qui a été fait. Ma question portait sur cette approche par le bas. Si vous voulez une question : avez-vous pensé à ce genre d'approche pour l'École du climat ?

Cécile MARIN

Bonjour, j'avais, au nom de la CFDT, deux petites questions assez pragmatiques. La première sur le recrutement des équipes et une autre sur les locaux. Où sera située cette École du climat ?

Romain GUINEBRETIÈRE

Merci. Pour commencer, je me joins aux félicitations de Mathis, c'est une magnifique idée. Nous sommes vraiment très contents qu'une École du climat existe à Sciences Po. Cette école devra, selon nous, adopter une approche radicale véritablement assumée, et aborder de manière frontale les enjeux de la transition écologique et, au sein de cette école, la question de la décroissance planifiée. Il ne faut surtout pas que cette école se contente d'aborder ces enjeux comme un problème de géo-ingénierie, autrement dit, une école qui viendrait renforcer les logiques capitalistes et néolibérales de croissance, qui prétendent innover pour mieux s'adapter au changement climatique. Il faut, au contraire, concevoir cette école comme un espace critique de réflexion sur la transition socio-écologique, sur la décroissance planifiée – car la décroissance sera soit planifiée, soit forcée. Elle doit permettre de penser un modèle de société radicalement différent. Nous nous interrogeons aussi sur la question de soutien par des mécènes, qui ne peuvent en aucun cas être des contributeurs à la destruction de l'environnement. Je pense notamment au partenariat que Sciences Po avait avec Total. Ce serait alors entacher la crédibilité, l'ambition et l'autonomie de cette école, qui doit incarner une rupture totale avec les logiques dominantes actuelles. J'aimerais donc bien vous entendre sur ce sujet et sur la vision de l'écologie que vous comptez transmettre. Nous avons aussi quelques questions relatives au budget prévisionnel. Il semble que cette école s'appuie sur les frais de scolarité de PSIA qui sont, je crois, les plus élevés à Sciences Po. C'est parce que la plupart des étudiants de PSIA sont extracommunautaires que ces frais sont si élevés. Pourquoi avoir opté pour cette référence ? Cette décision nous interroge sur le profil des étudiants que vous souhaitez attirer – au détriment de l'ouverture sociale – ainsi que sur les retombées économiques potentielles recherchées derrière ce projet. Ce budget prévoit des retombées économiques avec des bénéfices attendus d'ici quatre à cinq ans. À ce titre, nous ne pouvons que nous y opposer, car nous rejetons le modèle économique de Sciences Po fondé massivement sur les frais de scolarité, donc contradictoire avec toute ambition d'ouverture sociale réelle, et défendons un financement public ambitieux, à la hauteur des enjeux et des besoins. J'ai une

question beaucoup plus concrète par rapport à l'insertion professionnelle des étudiants, notamment avec ce master très généraliste. Comment les étudiantes et étudiants pourront-ils s'insérer dans le monde du travail et faire la différence par rapport à des profils plus spécialisés? Vous comptez recruter des étudiants issus des sciences dures ou des BaSc. Comment anticiperez-vous le gap de niveau entre ces étudiants et étudiants et celles et ceux qui n'auront pas suivi ce type de cursus? Des modules ou tutorats sont-ils prévus pour compenser ce gap? Enfin, concernant la gouvernance : quid du conseil pédagogique, qui existe dans les autres écoles et qui assure le suivi des maquettes, de la formation et du déroulement de la scolarité ? Il s'agit d'un conseil où sont présents notamment des représentantes et représentants des étudiants et étudiants. Dans le projet actuel, ils ne sont représentés actuellement dans aucune des instances proposées, ce qui est assez révélateur... Merci.

Elise GALY-JAMMOU

Comme Mathis, je vous remercie d'avoir créé cette École du climat. Ma question est d'ordre pratique, relative aux autres Masters qui existent à Sciences Po et qui sont très axés « écologie ». À l'École urbaine, nous avons notamment le Master *Governing Ecological Transitions in Cities* (GETIC). Quels seront les liens avec ces Masters ? Ne risque-t-on pas une forme de concurrence ? Ce Master restera-t-il à l'École urbaine ? Ou bien va-t-il transitionner à l'École du climat ? N'y aura-t-il pas une forme de concurrence entre les différents Masters, sachant que ce sera peut-être plus valorisé d'aller à l'École du climat ?

Sophie DUBUSSON-QUELLIER

Merci. Je vais apporter des éléments de réponse à certaines questions et laisserai Ariane compléter les autres points. Effectivement, ce mot de climat apparaît dans le nom de l'école en raison de son efficacité pour dire la question de l'urgence et ce qui oblige les sociétés dans les situations que nous connaissons. Bien évidemment, l'école traitera de ces différents sujets. Sur la question des sciences sociales, il me semble que, si elles avaient été là plus tôt dans l'expertise sur le climat, nous n'aurions peut-être pas connu ce *backlash*. Auraient davantage été prises en compte les conditions dans lesquelles les sociétés changent, ce que cela nécessite en termes de mobilisation des populations et, pour répondre à Romain, les questions de justice sociale. Si les sciences sociales avaient été plus présentes, ce *backlash* aurait pu ne pas avoir lieu.

Pour penser cette transition, on a vraiment besoin aujourd'hui d'aller au-delà de la tonne de CO₂ et d'utiliser un langage des sciences sociales pour évoquer ces enjeux et qui engagent des éléments d'une autre nature, d'un autre type de complexité. Oui, il y aura beaucoup de sciences dures, mais aussi beaucoup de sciences sociales. Pour répondre à la question sur l'école comme espace critique, c'est effectivement très important, mais peut-être en évitant les effets d'idéologie qui aujourd'hui saturent le débat et rendent compliquée cette transition – on a parfois le sentiment qu'on doit la faire en souscrivant à telle ou telle idéologie. Ce n'est pas le point d'une école qui doit s'efforcer de penser cette transformation, de l'accompagner, de la financer et de protéger les populations des nouveaux risques. C'est vraiment cela qui nous occupera. Donc, oui, je souscris à ce terme de « critique » que vous avez, Romain, utilisé.

Il sera également important d'avoir une vision planifiée de cette transformation. Le but est d'en faire un lieu de débat et de production de connaissances, en reconnaissant qu'on ne sait pas complètement aujourd'hui ce qu'engage une telle transformation, car nos sociétés n'ont pas connu de telle transformation, du moins à ce rythme. Sur la question des autres Masters, l'idée, bien sûr, sera de travailler en étroite collaboration avec les écoles qui ont déjà pensé ces sujets. Ces écoles sont parfois coincées par des chemins de dépendances qui rendent plus difficile le fait de trouver de nouvelles voies pour qu'elles puissent venir travailler avec l'École du climat, qui aura une structure plus agile et pourra porter une nouvelle façon de voir ces sujets. Nous pourrons travailler avec ces écoles pour produire des modalités de formation dont nous pourrions tous bénéficier. Donc, il ne s'agit pas du tout de créer un silo. Sur la question des métiers, notre idée est que l'École du climat devrait former à tous les métiers. Le postulat est qu'aujourd'hui, il ne peut y avoir qu'un seul type de décisions susceptibles d'ignorer ces questions climatiques, de biodiversité et de ressources. Il faudra aller bien au-delà des métiers que l'on associe habituellement à ces problématiques.

Ariane JOAB-CORNU

Merci, Sophie, bonjour à toutes et à tous. Je vais commencer par l'importance de faire rentrer le réel à Sciences Po. J'espère que le réel est déjà bel et bien rentré à Sciences Po. Effectivement, cela fait partie des enjeux liés à la transition que de mieux comprendre, débattre, collaborer avec les autres. C'est pour cela que nous avons pensé une approche fondée sur des cas concrets de manière à orienter les étudiants sur des sujets que rencontrent les entreprises. Pour cela, ils apporteront des méthodes

issues des sciences sociales, comme les enquêtes de terrain. Cette idée est bien au cœur du projet de l'école. Il y a aussi l'idée d'y faire venir des praticiens. Cela explique aussi pourquoi nous avons décidé de baser les droits de scolarité sur ceux de la PSIA.

On estime en effet que, pour que cette école soit un succès, cela doit être aussi un lieu de rencontre entre les étudiants qui viennent de plusieurs formations, mais aussi de plusieurs endroits du monde. Si on peine aujourd'hui à trouver des solutions, c'est que nous peinons à trouver des solutions collaboratives. Il est donc important que les étudiants français soient au contact d'étudiants venant d'autres pays. On a bien en tête que cela peut poser des questions sur notre modèle économique. Nous sommes en train de rechercher des bourses spécifiquement adaptées à cette école. Enfin, sur les volets équipe et locaux, nous avons bien en tête les contraintes immobilières auxquelles sera confrontée Sciences Po dans les prochaines années. On doit penser cela, ne vous inquiétez pas. Nous en sommes encore à l'étape de passage devant les instances. On avancera en temps et en heure sur ces sujets. Enfin, sur le volet du Conseil pédagogique, nous avons pensé à un Conseil scientifique. L'idée est bien évidemment d'inclure les étudiants et leurs retours dans le projet.

Pierre-Louis PERIN

J'avais moi-même quelques questions. Avez-vous prévu de sensibiliser, d'associer les chargés d'enseignement, de les mobiliser et, si oui, comment ? Mon autre question porte sur la formation continue. Quels sont, en la matière, les formats envisagés ?

Sophie DUBUSSON-QUELLIER

Tout à fait. Les chargés d'enseignement seront mobilisés. Nous nous donnons vraiment un an pour travailler sur la maquette pédagogique dans le détail. Nous sommes sur la phase des grands blocs et nous voyons tout à fait la place accordée aux chargés d'enseignement. Concernant la formation continue, il est, là encore, un peu tôt pour vous répondre, mais il faut rappeler qu'il existe énormément de besoins des entreprises sur ces questions. Les attentes du monde professionnel sont très fortes, pour des formations à la fois dans l'administration et de décideurs dans l'entreprise. Pour l'instant, je le répète, sur ces enjeux, ce sont surtout les sciences dures qui apportent les éléments de réponse sur la formation continue. Sciences Po a vraiment toute sa place dans cet espace.

Ariane JOAB-CORNU

Pour compléter, il y a la formation continue classique. On a aussi pour projet de créer un IHDEN du climat qui formerait des responsables et des dirigeants en exercice sur un an. Cela permettrait, d'une part, de monter en compétence sur des sujets écologiques et, d'autre part, de créer des réseaux forts, multi-professionnels. Cela répond à une vraie demande des organisations et des entreprises qui estiment être trop coincées dans leurs silos.

Pierre-Louis PERIN

Existe-t-il des modèles sur une formation d'un an en externe ?

Anne-Solenne DE ROUX

À l'Executive Education, on organise des formations qui vont de quelques jours à des sessions d'une ou plusieurs semaines. Cela peut aller jusqu'à 18 mois. Nous avons un programme niche d'un an en formation initiale, à l'École de droit et à la PSIA. Dans ce dernier cas, cela ressemble davantage à un *fast track* avec quelques cours dédiés et un accès à l'intégralité de l'offre de cours disponibles. Ce sont les différents formats que nous pourrons travailler dans le cadre de l'École du climat.

Pierre-Louis PERIN

Il me semble plus pertinent d'associer les générations, pas seulement sorties de l'école, mais aussi celles qui sont plus avancées. Anne-Solenne, vous souhaitez ajouter quelque chose ?

Anne-Solenne DE ROUX

Je voulais remercier Sophie et Ariane, qui ont permis la création de cette école, et qui ont travaillé durant des mois très intenses pour faire en sorte que ce projet aboutisse dans les délais prévus, en s'efforçant d'y associer l'ensemble des parties prenantes. Pour rassurer Cécile (Marin) sur les délais, il nous reste encore un an de mise en œuvre. Nous comptons lancer le recrutement des étudiants dès l'automne prochain. Les supports de communication seront bientôt disponibles. Nous allons créer des outils de communication et de marketing qui puissent être déployés au plus vite. Sur la question des locaux, nous avons un peu plus de temps, mais tout est prévu, notamment à l'occasion des travaux au

56, rue des Saints-Pères, et de la réflexion, dans ce cadre, menée par la direction immobilière et le secrétariat général. Nous envisageons des locaux adaptés à cette école. Nous avons parlé d'une première promotion de 75 étudiants. Nous sommes conscients des contraintes auxquelles Sciences Po est soumise dans son mode de fonctionnement. Il ne sera pas question ici d'adopter un mode de fonctionnement différent de celui de nos autres écoles. Toutefois, compte tenu de sa nouveauté, il n'est pas exclu de mettre l'accent sur la spécificité de ce projet. Un terme a été choisi dans l'intitulé du Master, c'est celui de « risque » qui n'apparaît nulle part ailleurs. Il dit des choses que l'on fera dans ce Master qui ne sont pas étudiées de cette manière dans nos autres programmes. Nous avons toujours des efforts à faire pour renforcer lisibilité de notre offre de formation mais estimons offrir des programmes suffisamment différenciées sur ces sujets pour que les étudiants intéressés puissent se positionner en fonction de leur parcours antérieur et de leurs aspirations professionnelles. Nous aurons certes besoin de mettre en avant certains éléments différenciants, mais il est bien évident que les sujets climatiques ne seront pas traités de la même manière à la PSIA et à l'École du climat. Il faudra que nous soyons extrêmement clairs, notamment pour les étudiants issus du Collège universitaire pour qui ces différences ne seraient pas immédiatement évidentes.

Enfin, sur la cible envisagée, les étudiants du Collège universitaire seront les bienvenus. auxquels s'ajouteront des étudiants qui rejoindront Sciences Po par la procédure française et d'autres par la procédure internationale. Il y a effectivement un enjeu stratégique de positionnement de l'école dans un paysage de formation aujourd'hui dicté par l'urgence. Nous avons aussi la possibilité de faire venir des étudiants dans le monde entier, à la recherche d'une formation adaptée à leurs besoins, ce qui explique le choix de proposer les formations en anglais. C'est un message très fort adressé à ces étudiants, peut-être à ceux en provenance des États-Unis.

Romain GUINEBRETIÈRE

Je constate qu'il n'y a pas de sélection prévue à la sortie du Collège Universitaire pour intégrer cette école. Comment comptez-vous respecter l'objectif d'une promotion de 75 étudiants, si 75 étudiants du Collège universitaire souhaitent intégrer l'école ? Comment ferez-vous ?

Anne-Solenne DE ROUX

Ce sont les inconnues de la première année. En première année, il n'y a effectivement pas de sélection, mais une orientation approfondie des étudiants. Il y a, généralement, un gros effort d'orientation à poursuivre auprès des étudiants. Ensuite, nous aurons à équilibrer le nombre de candidatures en fonction des procédures. Pour la deuxième année, ce sera beaucoup plus simple. Les premières années seront les pionniers de cette école, j'espère qu'ils seront nombreux. Est-ce qu'il y aura pour autant une très importante demande de la part des étudiants issus du Bachelor, dès l'an prochain ? Peut-être pas.

Pierre-Louis PERIN

Merci pour ces précisions. Merci pour cette présentation. Nous avons déjà tenu beaucoup de réunions sur ce sujet, beaucoup échangé. Je pense que nous pouvons passer au vote. Ismahane, quelles sont les procurations ?

Ismahane GASMI

Madame Lefranc donne procuration à monsieur Gayer.

Pierre-Louis PERIN

Bien, qui vote pour la création de l'École du climat ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Le projet de création de l'École du climat est approuvé à l'unanimité.

Pierre-Louis PERIN

Félicitations. Merci, Madame.

Sophie DUBUISSON-QUELLIER

Merci beaucoup.

II – PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA SCOLARITÉ

Pierre-Louis PERIN

Je passe la parole à Kate Vivian.

Kate VIVIAN

Bonjour à tous. Nous allons vous présenter ce point à deux voix, avec Anne-Solenne. Il y a un premier projet qui vous a été soumis concernant l'ajout de l'obligation du suivi des modules de lutte contre les VSS et de lutte contre les discriminations, et celui pour l'intégrité académique. On en a déjà parlé à de multiples reprises. Ces modules sont présentés comme obligatoires, mais à ce jour sont sans levier réel pour les rendre pleinement obligatoires. Nous avons, en moyenne, un taux de suivi de 75 % de ces modules, malgré de nombreuses relances. Il y a aujourd'hui une volonté de nous assurer que ce socle commun est bien suivi par l'ensemble de la communauté étudiante pour ces trois moules, en première année d'arrivée à Sciences Po. Le projet a pour but d'introduire un blocage des inscriptions pédagogiques du deuxième semestre de la première année d'études si ces modules qui, je le précise, sont envoyés en juillet de l'entrée à Sciences Po – il y a six mois pour le faire – ne sont pas suivis. Voilà pour ce premier point.

Romain GUINEBRETIÈRE

Nous devrons voter sur ces deux points séparément ?

Anne-Solenne DE ROUX

Ce sont deux points séparés. Il y a deux modifications du règlement de la scolarité. : un ajout et une modification de l'article qui porte sur l'assiduité. S'agissant de l'assiduité, je rappelle rapidement le contexte dans lequel cette proposition de modification du règlement de la scolarité vous a été proposée. Vous aviez donc, avec le CI, voté la création d'un groupe de travail portant sur l'assiduité au cours du semestre du printemps, avec un objectif ambitieux d'aboutir à des propositions concrètes d'ici l'été. La première réunion de ce GT a été organisée début juin. Pendant cette première réunion, les discussions ont été riches et nourries, et ont permis d'exprimer une diversité de points de vue tant sur le principe de cette politique d'assiduité que sur ses modalités pratiques.

Les positions sont très différentes au sein même de la communauté étudiante, parmi les chargés d'enseignement et les équipes pédagogiques. Il y a plutôt un consensus sur le maintien du principe d'assiduité, même si une école s'en détache un petit peu. À l'issue de cette rencontre, il était évident que des discussions plus approfondies étaient nécessaires sur ce sujet, compte tenu de la diversité d'avis et de positions. Néanmoins, comme le directeur s'était engagé à le faire, la question du congé menstruel a été détachée de cette question de l'assiduité. Nous avons donc une proposition concrète qui vous est donc faite avant l'été et qui pourrait être applicable dès la rentrée de septembre 2025.

Une deuxième réunion de ce groupe de travail a été organisée la semaine dernière, à laquelle ont pu participer en grande majorité, des étudiants ce qui est assez normal à cette période de l'année. Une proposition y a été élaborée, proposition qui correspond à une forme de compromis entre ceux qui souhaiteraient que cette question s'intègre dans le dispositif d'accompagnement que Sciences Po est capable de mettre en œuvre, et ceux qui voudraient que le congé menstruel soit une dérogation totale au principe d'assiduité. Ce compromis obtenu lors de cette réunion repose sur les quatre principes affichés devant vous. les étudiants concernés prennent donc rendez-vous avec le Centre de santé, auprès du médecin généraliste. Ce rendez-vous nous semble nécessaire pour pouvoir déclencher ce dispositif. Une fois que ce rendez-vous est pris, une liste de bénéficiaires est partagée avec la communauté étudiante et avec les secteurs pédagogiques concernés, puisque ce dispositif ouvre le droit à trois absences pré-justifiées pour les étudiants qui en bénéficient.

Autrement dit, les étudiants qui figurent sur cette liste peuvent, par cours de 24 heures, avoir trois absences automatiquement justifiées sans avoir besoin d'envoyer de documents particuliers, à charge de leur part de prévenir leur enseignant; j'insiste sur ce point pour que les enseignants puissent savoir qui sera absent ou présent et s'organiser en conséquence. Ce dispositif, comme pour les étudiants en situation de handicap, ne s'applique pas aux galops ni aux examens. Nous vous proposons de mettre en place ce dispositif pour l'année 2025-2026 sur l'ensemble des campus et à tous les niveaux, de faire une réunion de suivi au cours du second semestre et d'organiser l'évaluation de ce dispositif à la fin de l'année universitaire. Une évaluation à la fois sur les aspects pédagogiques et sur les aspects de santé. Cette évaluation nous permettra de regarder attentivement le nombre d'étudiants qui ont demandé à bénéficier de ce dispositif, ceux qui l'ont effectivement mis en œuvre, ceux qui ont demandé à

bénéficier d'un suivi médical, la manière dont leur scolarité s'est déroulée, ce qui nous permettra de voir si le dispositif, tel qu'il est défini aujourd'hui, répond ou non aux différentes attentes, aux différents besoins et le cas échéant, de le revoir.

Kate VIVIAN

Merci, Anne-Solenne. Je vais compléter sur les dispositifs d'accompagnement à la santé. L'intérêt d'avoir un service de santé étudiante à Sciences Po, au cœur de nos campus, est justement de pouvoir accompagner, aider et prévenir les situations de santé spécifiquement étudiantes et d'adopter une approche s'inscrivant dans une vision plus large de notre responsabilité vis-à-vis de la communauté étudiante. L'importance de ce premier rendez-vous déclenchant l'ouverture de ce droit est de pouvoir accompagner les étudiants qui le nécessitent et le souhaitent vers, éventuellement, un diagnostic plus poussé. Cela permet, pour les étudiants qui décrivent des situations plus problématiques, de pouvoir être accompagnés. Il s'agit vraiment d'un dispositif d'accès à la santé. On le voit comme une mesure favorisant cet accès. Notre objectif et de pouvoir renforcer cet accompagnement et la capacité à diagnostiquer, le cas échéant.

Pierre-Louis PERIN

Nous allons passer aux questions, en commençant par Élise.

Élise GALY-JAMMOU

Merci. C'est vraiment bien de mettre en place ce dispositif. J'avais une question sur les personnes en situation de handicap. Vous avez dit que ce dispositif permettrait d'avoir trois jours d'absence justifiée. Certaines personnes en situation de handicap bénéficient déjà de ces trois jours en raison de leur handicap. En cas d'endométriose, auront-ils droit à ces trois jours en plus ? Comment ces éléments seront-ils pris en compte ?

Kate VIVIAN

Merci pour cette question, je n'ai peut-être pas été assez précise car l'endométriose est déjà reconnue comme une situation de handicap à Sciences Po. Elle est accompagnée par le Pôle Handicap et ouvre droit à l'ensemble des aménagements dédiés aux étudiants en situation de handicap. Le dispositif pour les règles douloureuses est distinct de celui pour les personnes en situation de handicap, donc ça ne se cumule pas. C'est bien dans ce sens que ce dispositif est construit. Nous savons évidemment que les règles douloureuses ne sont pas toujours liées à l'endométriose, tout en créant un inconfort et des souffrances significatives. Nous savons aussi que les étudiants ne consultent pas pour ces règles douloureuses alors que, potentiellement, des diagnostics plus poussés pourraient être posés. C'est bien tout l'intérêt de ce rendez-vous au service de santé étudiante, mais cela ne vient pas se cumuler ni prendre la place du dispositif en place pour l'endométriose.

Mathilde PASERO

À l'UNEF, on se réjouit qu'après deux ans de combats et de négociations, nous soyons enfin arrivés à une forme de consensus pour que les personnes menstruées puissent être aidées dans leur scolarité et que cette souffrance soit enfin reconnue. Nous nous étonnons toutefois que cela ait pris autant de temps. Nous avons été vraiment en avance sur ce sujet. Même si cette solution a le mérite d'exister, elle reste une forme de consensus qui ne nous satisfait pas entièrement. Nous espérons que sa mise en place convaincra les étudiantes concernées de mettre en place un congé menstruel. L'UNEF a plaidé pendant deux ans pour que les étudiants puissent bénéficier de deux absences supplémentaires avec un minimum de barrières administratives. Force est de constater que Sciences Po n'est pas capable de mettre en place un tel projet. Nous estimons que cette solution de consensus peut et doit être améliorée. Nous serons donc très vigilants sur l'évolution du congé menstruel. Nous avons également une question sur le rendez-vous médical. Ce dispositif sera-t-il ouvert aux étudiants en échange ? Prévoyez-vous de prendre en charge ces étudiants en langue étrangère ? Enfin, d'après ce que j'ai compris, ce rendez-vous médical a pour but de fournir un diagnostic pour les personnes qui souffriraient d'endométriose. Ce suivi sera-t-il assuré par Sciences Po ou ces personnes seront-elles orientées ailleurs ? Merci.

Kate VIVIAN

Merci, Mathilde, pour ces éléments. Oui, les étudiants en échange sont considérés, comme pour tous les dispositifs à Sciences Po, comme des étudiants de plein droit. Ils auront donc bien accès à ce dispositif. Est-ce que les médecins pourront les accompagner en langue étrangère ? Certainement pas

toutes les langues étrangères, mais tous nos praticiens sont bilingues français-anglais *a minima*. Sur l'orientation, elle dépendra des cas. Certaines de nos ressources en interne sont à même d'accompagner certaines situations. Cela dépendra du besoin identifié. Nous avons également un réseau de partenaires établi dans le cadre du Centre de santé à Paris, mais aussi en région, qui nous permet d'orienter les étudiants assez facilement tout en assurant un suivi avec ces praticiens externes. Le dispositif de suivi nous permettra, en fin d'année, d'évaluer ces questions d'orientation et de prise en charge.

Romain GUINEBRETIÈRE

L'Union Etudiante salue tout d'abord la modification du règlement de scolarité relative aux modules. C'est une revendication de longue date de notre syndicat et des associations féministes, notamment par rapport aux VSS. De plus, le format choisi de bloquer les inscriptions pédagogiques de printemps laisse un grand laps de temps pour faire les modules en cas d'oubli, c'est positif, on évitera ainsi de bloquer des étudiants et étudiantes à cause d'un simple oubli.

Concernant le module sur les discriminations, quel bilan tirez-vous de cette première année ? L'une des principales critiques formulées par les étudiantes et étudiants était la faiblesse de certains contenus, entraînant notamment un déséquilibre entre les discriminations, un manque d'explications, ou des éléments d'explication isolés peu adaptés. Un rééquilibrage allant dans le sens d'explications poussées sur chaque discrimination est-il prévu ? Concernant ceux sur les VSS, le directeur les a rendus obligatoires en présentiel à partir de la rentrée. La présence sera-t-elle contrôlée ? Une forme de rattrapage sera-t-elle possible ? Quelles seront les conséquences en cas d'absences répétées ?

Pour en venir à la question du congé menstruel, le gros morceau, nous avions déposé un amendement. Tout d'abord, je voudrais expliciter la philosophie du congé menstruel qui nous revendiquons, au niveau national comme à Sciences Po. Il s'appuie sur trois piliers : un nombre de jours suffisant pour être efficace, un système déclaratif sans démarches compliquées, et un mécanisme qui permet à toute personne en ayant besoin d'y accéder, quel que soit son genre.

D'où notre surprise en découvrant ce projet qui nous a été soumis mercredi dernier lors du groupe de travail assiduité, organisé en urgence. Nous avons d'abord été surpris parce que nous n'avions pas reçu de note préalablement, alors que le sujet est connu de longue date, et alors même que la décision semblait avoir été prise, ce qui nous a permis de nous préparer le plus efficacement possible. Sur le fond, l'aménagement proposé ne remplit aucun des trois critères : il est insuffisant en termes de nombre de jours, il force les étudiantes et les étudiants à prendre un rendez-vous médical et ne permet pas aux étudiants transgenres de s'y rendre sereinement.

Une autre incompréhension demeure toujours à ce jour : il nous a été dit qu'il y aurait des "blocages importants" du côté des enseignants et personnels administratifs contre le congé menstruel, alors même que tous leurs représentantes et représentants ne se sont pas exprimés. Pourtant, quand il y a des blocages clairs du côté de la communauté étudiante portés par leurs représentantes et représentants, par exemple sur le sujet des admissions, des frais d'inscriptions ou encore des partenariats avec les universités complices de massacres, ces blocages ne sont pas entendus. Il s'agit peut-être là d'une nouvelle réjouissante : le directeur, qui n'a pas écouté l'avis des représentantes et représentants des étudiantes et étudiants durant toute l'année, semble avoir décidé de prendre en compte l'avis des communautés de Sciences Po avant de prendre des décisions hâties. Nous espérons qu'il en sera de même pour les prochaines décisions qui feront débat au sein de notre institution.

Nous avons, par ailleurs, recueilli les témoignages d'une cinquantaine d'étudiants, qui mettent en avant l'importance de la mise en place d'un vrai congé menstruel, le plus vite possible. Une étudiante raconte par exemple manquer de vomir ou de s'étouffer, et être contrainte de prendre des médicaments mettant en danger sa santé physique. Une autre raconte prendre le risque de faire des malaises lors des conférences de méthode pour ne pas être défaillante. Sur la question du nombre d'absence, les réponses à notre enquête pointent qu'une absence par semestre ne suffit pas du tout, et que le choix de compter les absences par semestre n'est pas logique puisque les douleurs se produisent tous les mois.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de déposer un amendement ce week-end, qui a réussi à déplacer le débat, ce dont on ne peut que se réjouir : Le débat, en effet, n'est plus de savoir s'il faut adopter des mesures en cas de règles douloureuses, mais si ces mesures suffisent ou si un vrai congé menstruel est nécessaire. Adopter notre amendement aujourd'hui serait donc un signal fort envoyé par Sciences Po à toutes ces étudiantes qui attendent un geste sur le sujet depuis des années, et qui sont des centaines à avoir signé la pétition que nous avions lancée depuis janvier. Merci.

Pierre-Louis PERIN

Merci, Romain, pour votre contribution. Je précise que le vote portera sur le texte de la direction. La contribution que vous avez proposée n'est pas à l'ordre du jour.

Romain GUINEBRETIÈRE

J'aimerais savoir sur quelles bases réglementaires vous vous appuyez pour censurer cet amendement.

Pierre-Louis PERIN

Les amendements doivent aussi passer par l'ordre du jour. Y a-t-il d'autres explications à donner ?

Anne-Solenne DE ROUX

Vous avez aussi déposé un amendement pour la séance du Conseil de l'Institut de demain. Ces amendements sont des ajouts à l'ordre du jour, puisqu'ils proposent des mesures très différentes de celle qui a été faite. Il appartient donc au directeur de décider si ces nouvelles propositions, qui n'ont pas été discutées au sein des groupes de travail, figureront ou non à l'ordre du jour. Cette décision lui appartient. Il ne souhaite pas le faire ici. C'est la raison pour laquelle le texte qui est soumis au vote aujourd'hui est celui qui a été discuté. Vous avez naturellement la possibilité de voter pour, contre ou de vous abstenir. Le calendrier a été avancé. Il me semble que vous aviez accepté ce calendrier, car c'était une demande qui émanait du groupe de travail de la semaine dernière qui s'est réuni deux semaines à peine après la séance précédente. Nous avons d'autres groupes de travail avec des délais très contraints. Vous pouvez difficilement demander à ce que ces projets vous soient envoyés trois, quatre ou cinq jours avant. Si on n'est pas prêts sur ce sujet, on le décale. Je rappelle que l'objectif était d'avoir une proposition concrète avant l'été.

Je ne dis pas qu'il n'y a pas d'obstacles à la mise en œuvre de ce dispositif, mais qu'il y a des questionnements tout à fait légitimes de la part des personnes qui suivent attentivement les étudiants, qu'il s'agisse des enseignants ou des équipes pédagogiques qui peuvent se poser, des questions très légitimes sur la nécessité d'avoir un dispositif *ad hoc*, puisqu'ils considèrent, du moins pour une partie d'entre eux, que la prise en compte de ces difficultés peut être effective avec ce qu'on est déjà capable de mettre en place en termes d'accompagnement des étudiants. C'est en cela que je parle d'un compromis. Il y a ceux qui estiment que ce dispositif n'est pas nécessaire, d'autres qu'il l'est absolument, d'où le compromis qui vous est proposé aujourd'hui. Je voudrais remercier les équipes pédagogiques d'avoir accepté de travailler sur ce sujet dans la période la plus chargée de l'année. C'est un moment très compliqué pour les équipes pédagogiques qui accompagnent à la fois les étudiants qui nous quittent, ceux qui rejoignent le niveau supérieur et ceux qui nous rejoignent. Leur demander de trouver du temps pour réfléchir à ce sujet est un gros effort que nous leur demandons et je les remercie d'avoir accepté.

Kate VIVIAN

Pour répondre au deuxième point de votre question, vous avez cité l'exemple d'une personne déclarant être obligée de prendre des médicaments susceptibles de mettre en danger sa santé. J'espère très sincèrement que cette personne est accompagnée par un médecin. C'est aussi le sens de notre proposition de ne pas laisser les personnes dans des situations aussi graves, seules, face à une situation difficile. Sur votre question portant sur le module de lutte contre les discriminations, vous avez parlé d'un retour évoquant des déséquilibres, j'aimerais que vous précisiez ce point. En parallèle du module adressé à l'ensemble des 15 000 étudiants actuellement scolarisés, nous avons envoyé un formulaire d'évaluation dont les retours ne font pas état de ces critiques, mais qui saluent plutôt cette démarche et la capacité à traiter de sujets difficiles. Il est très difficile, je le conçois, d'avoir un module court en ligne qui soit parfait sur des sujets aussi complexes.

Si vous pouvez partager ces retours, je veux bien les entendre. Sur la question du présentiel dans la lutte contre les VSS, un nouveau module de formation en présentiel vient compléter le dispositif actuel. Il existe donc un module en ligne, fait en juillet, un module en présentiel obligatoire sur l'ensemble des campus pendant la semaine de pré-reentrée et enfin un forum qui se déroule lors de la semaine de pré-reentrée de janvier. Ce dispositif est donc aujourd'hui assez poussé, et je ne connais aucune autre université disposant de trois temps, dont deux en présentiel, pour l'ensemble de la communauté étudiante. J'espère que vous saluez comme moi cette avancée importante sur ces sujets.

Louise WAGENER

Bonjour. Je souhaitais aussi revenir sur le point des formations. On se réjouit que l'inscription pédagogique soit enfin conditionnée au suivi de ces modules. Cela fait des années que nous le réclamons. Je me demandais s'il était prévu que le module sur les discriminations soit également rendu obligatoire en présentiel, comme pour les VSS. Nous souhaitons que toutes ces formations soient en présentiel, car, derrière un ordinateur, le click est facile et cela ne nécessite pas forcément des efforts d'attention. J'en profite pour vous dire au revoir, il est très tard chez moi, et je vous souhaite à tous de bonnes vacances.

Pierre-Louis PERIN

Merci beaucoup, Louise.

Laurent GAYER

Je souhaitais rebondir sur le point soulevé par Romain tout à l'heure de la base réglementaire selon laquelle on laisse un pouvoir discrétionnaire au directeur pour décider ou non de l'ajout de points à l'ordre du jour, par contraste, me semble-t-il, avec une pratique qui avait cours très largement. Je pense qu'un certain nombre d'entre nous se joindront à cet avis. Cela me semble dommageable au fonctionnement démocratique de cette instance et à sa capacité, notamment, de permettre aux étudiants de réagir à certaines initiatives qui leur sont chères.

Anne-Solenne DE ROUX

Je ne vais pas parler au nom du directeur qui est tout à fait légitime pour expliquer sa décision. Je voudrais préciser ici, sur ce sujet vraiment très spécifique sur ce dispositif, que ce que nous avions compris était qu'il fallait que nous trouvions une solution avant l'été pour une application effective à la rentrée. Nous nous sommes mis d'accord sur le fait de détacher la question du congé menstruel de celle de l'assiduité, car nous n'étions clairement pas prêts pour avancer dans une direction commune consensuelle. Nous décidons d'organiser, en urgence, une réunion à laquelle tout le monde est invité et durant laquelle vous aviez la possibilité de vous exprimer. Vous dites que vous n'êtes pas entièrement d'accord avec la proposition.

D'autres camarades expriment leur déception vis-à-vis d'un dispositif qu'ils estiment insuffisant, mais qui préfèrent qu'on lance ce dispositif et qui nous font confiance. Il me semble avoir insisté sur notre bonne foi. Si nous décidons de ne pas faire quelque chose, on arrête avant et on ne prend pas la peine d'organiser toutes ces réunions. Je trouve un peu dommage qu'à l'issue d'une réunion au cours de laquelle on ne pouvait pas imaginer que vous proposeriez un amendement qui constitue une proposition tout à fait différente du projet initial, vous vous étonnez aujourd'hui que nous soyons, nous aussi, un peu étonnés que, mais c'est mon point de vue personnel, nous soyons un peu déçus que cela aboutisse à ce type de situation. Après, je suis d'accord avec vous, il faut que l'instance fonctionne le mieux possible, mais, sur ce sujet précis, nous avons vraiment deux versions très différentes de ce qui est proposé.

Paul FORT

Je commence par saluer le travail accompli et la décision à laquelle nous aboutissons aujourd'hui. Je m'interroge, en revanche, sur l'éventuel décalage entre le projet et sa mise en place. Le vote d'aujourd'hui porte-t-il uniquement sur l'année qui s'ouvre ? Ce dispositif sera-t-il ensuite réévalué à l'aune de l'expérimentation ? Ou bien est-il d'ores et déjà gravé dans le marbre ? Je salue la célérité avec laquelle ce projet a été mis en place. Je vous remercie.

Anne-Solenne DE ROUX

Ce que vous votez aujourd'hui, c'est la mise en place du dispositif à compter de la rentrée pour tous les étudiants, quel que soit leur niveau d'étude. Nous l'expérimentons dans la mesure où la réflexion sur l'assiduité sera, elle, poursuivie l'année prochaine, dans un calendrier moins serré. Peut-être que, dans le cadre de cette réflexion, des évolutions pourront être apportées. Est-ce que c'est gravé dans le marbre ? Cela restera peut-être tel quel, peut-être que cela évoluera, en fonction des retours. Je doute que nous ayons créé un dispositif qui ne serve pas, mais nous serons peut-être confrontés à d'autres types de situations. Je ne peux, en revanche, m'engager, à ce stade, sur l'issue de ce groupe de travail.

Pierre-Louis PERIN

Nous nous y prendrons suffisamment à l'avance pour éviter ce type de situations.

Romain GUINEBRETIÈRE

Je vais commencer par les formations, c'est ce qui est quand même le plus simple. Les retours que l'on nous a faits datent un peu, mais j'ai le souvenir d'un traitement sur les questions d'antisémitisme très complet et intéressant, qui avait satisfait beaucoup d'étudiantes et étudiants, et d'autres moins, comme les questions de genres. C'est ce que j'entendais par « déséquilibre ». Pour revenir à cet amendement, je ne comprends toujours pas pourquoi on n'a pas le droit de le voter. C'est la pratique classique des amendements en régime démocratique, par exemple à l'Assemblée nationale. Je rappelle que l'article 30 du règlement intérieur prévoit que « les conseils de l'Institut se réunissent sur convocation du directeur, qui fixe l'ordre du jour, après concertation avec le bureau du conseil intéressé ». Il ne prévoit donc pas la possibilité pour le directeur de refuser des amendements. Je ne vois pas où il est marqué, dans le règlement, qu'il interdit de déposer un texte différent. Ce Conseil est libre, ensuite, de les accepter ou de les refuser. Nous avons le droit de voter dessus et de constater que le Conseil est contre.

Pierre-Louis PERIN

Avez-vous des questions sur la partie formation ?

Kate VIVIAN

Je n'exclus pas l'organisation d'un module en présentiel pour la lutte contre les discriminations. Nous avions eu, concernant les VSS, dans un premier temps, un modèle seul en ligne pendant deux ans complété désormais par un module en présentiel. Il est important de ne pas créer un mille-feuille de dispositifs qui se substitueraient les uns aux autres, mais plutôt un dispositif complet d'accompagnement et de formation. Je préférerais, Romain, qu'on se donne le temps d'évaluer le *feedback* de ce module en ligne qui a été déployé en novembre de l'année dernière avant d'envisager des modules complémentaires, mais je ne l'exclus pas. Je suis tout à fait consciente que l'on apprend différemment en présentiel qu'en ligne.

Pierre-Louis PERIN

Pour répondre à la question de Romain sur l'amendement et l'ordre du jour. L'encadrement de l'amendement est quelque chose qui existe, même au niveau parlementaire. Comme vous, le savez, le Conseil constitutionnel sanctionne les éventuels dépassements du droit d'amendements que l'on appelle « cavaliers législatifs ». Le règlement est tout de même assez clair sur le fait que l'ordre du jour appartient à une délégation via le bureau. La procédure a été, me semble-t-il, particulièrement démocratique dans la mesure où nous avons participé aux groupes de travail, ce qui nous a permis de mûrir notre décision. Par ailleurs, en raison du temps contraint, nous n'avons pas eu le temps d'envoyer des projets ou des propositions avant les bureaux, ce qui a un peu bloqué la possibilité de déposer des amendements.

Romain GUINEBRETIÈRE

Vous nous dites donc que le bureau ne s'est pas réuni pour parler de l'amendement ?

Pierre-Louis PERIN

Nous avons été saisis.

Romain GUINEBRETIÈRE

Le règlement intérieur prévoit une concertation avec le Bureau de la part du directeur. Il ne peut pas fixer l'ordre du jour sans cette concertation, ni refuser notre amendement sans cette concertation. Cette concertation n'a donc pas eu lieu ?

Pierre-Louis PERIN

Le Bureau s'est réuni sur une proposition de l'ordre du jour, bien sûr.

Anne-Solenne DE ROUX

Je ne sais pas très bien quoi vous dire d'autre. Le Bureau s'est concerté et le directeur n'a pas accepté de retenir cet amendement pour l'ordre du jour. Je peux difficilement aller plus loin dans les explications.

Romain GUINEBRETIÈRE

La prochaine fois, le directeur pourrait venir s'expliquer au Conseil, cela serait plus simple.

Élise GALY-JAMMOU

Je voudrais enchaîner avec quelque chose de positif en vous remerciant pour l'organisation des différents modules associatifs, notamment celui sur les VSS. C'était très intéressant. Merci d'avoir monté ce partenariat avec Solidarité Femmes 21. C'était très pertinent et cela nous donnait les éléments nécessaires pour enrichir notre réflexion. Merci encore pour cela.

Mathis GROSSNICKEL

Très rapidement sur cette question de l'ordre du jour. On a surtout besoin, je pense, d'un éclaircissement sur les règles qui régissent ce Conseil. On interprète tous ces règles de manière très différente. C'est un travail à faire pour la rentrée, expliciter les règles qui se posent à nous, les expliciter pour nos travaux futurs. J'ai encore deux questions sur le congé menstruel, sa mise en place pratique. Un dispositif est-il prévu pour prendre un rendez-vous séparé ? Sur Doctolib, existe-t-il une catégorie spécifique pour faciliter la prise de rendez-vous sur ce sujet, quitte à réserver un nombre de créneaux sur ce sujet ? Ma deuxième question porte sur la communication autour de ce dispositif. Elle est nécessaire, ce dispositif est nouveau et pas forcément très simple à comprendre. Les organisations étudiantes le feront de leur côté, mais il est nécessaire d'avoir une communication institutionnelle forte sur ce sujet. Il faut enfin rappeler qu'il s'agit d'un compromis, que ce n'est pas parfait. On accepte ce compromis, car on estime qu'il s'agit d'une avancée, cela fait deux ans qu'on est dessus. C'est un premier pas. Le dispositif sera réévalué au cours de l'année. On va suivre cela de très très près en espérant que la mise en place de ce dispositif pourra convaincre les personnes réticentes.

Kate VIVIAN

Merci, Mathis, pour cette proposition pour une prise de rendez-vous à part. Nous allons explorer le sujet. Sur la communication, effectivement, il faut que l'on travaille conjointement avec la DFR pour une communication très précise sur l'ouverture de ce nouveau droit et les modalités qui l'encadrent.

Pierre-Louis PERIN

Y a-t-il encore des questions ou des remarques ? Nous allons donc procéder au vote en deux temps. Je vous propose de voter tout d'abord sur la question des modules de formation.

La modification de l'article 3 est approuvée à l'unanimité.

La modification de l'article 4 est approuvée avec 9 voix pour et 4 abstentions.

III – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA SÉANCE DU 12 MAI 2025

Le procès-verbal de la séance du 12 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

IV – ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Pierre-Louis PERIN

Nous allons à présent passer aux questions diverses. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Romain GUINEBRETIÈRE

Oui, je voulais revenir sur la question de la dernière fois par rapport à l'article du Figaro. Vous m'aviez dit que vous demanderiez à la direction générale. Avez-vous des réponses s'il vous plaît ?

Kate VIVIAN

Merci pour cette question, Romain. Je m'étais engagée à transmettre votre question à la direction générale, ce que j'ai fait.

Pierre-Louis PERIN

C'est une réponse.

Élise GALY-JAMMOU

Je souhaitais faire remonter un point pour les étudiants internationaux. On a reçu beaucoup de *complaints* sur le fait qu'il y a pas mal de surveillantes qui, malheureusement, ne lisent pas les consignes en anglais pour les examens, qui ne parlent tout simplement pas anglais. On se retrouve dans des situations où les étudiants se font crier dessus, dans lesquelles il y a des points de tension, de mauvaise communication. On voulait savoir s'il était possible de recruter des personnes qui parlent les deux langues ou, du moins, qui fassent des formations en anglais pour éviter ces points d'accrochage et ces situations d'incompréhension en début ou fin d'examen. Merci.

Anne-Solenne DE ROUX

Je prends votre point. C'est la première fois que je l'entends. Pourtant, dit comme cela, je vois assez bien la nature du problème. Ce sont souvent des personnes de bonne volonté.

Élise GALY-JAMMOU

Elles sont très sympas.

Anne-Solenne DE ROUX

Je comprends que la situation ait pu se poser. Je vois. On y veillera.

Mathilde PASERO

J'avais une question sur la consultation des copies en deuxième année de Bachelor. Nous n'avons pas pu consulter les copies au premier semestre ni au dernier semestre de la première année.

Anne-Solenne DE ROUX

Je ne sais pas répondre à cette question dans l'immédiat, mais elle est légitime.

Mathis GROSSNICKEL

Je m'interrogeais sur le suivi des sanctions votées au sein du CVEF. Nous avons voté deux sanctions contre deux associations différentes ces derniers mois. Une sanction contre l'UNI Sciences Po. Elle consistait à leur interdire l'usage du nom de Sciences Po publiquement, donc dans leurs réseaux sociaux, dans leurs publications. Force est de constater que ce n'est pas le cas. Sur Instagram, ils s'appellent toujours UNI Sciences Po. Sur leur logo est gardé UNI SC PO et, dans leur description c'est « UNI IEP PARIS ». Cela pose des questions sur le suivi des sanctions que nous votons et, surtout, le respect de ces sanctions.

Pierre CATALAN

Je peux comprendre que vous soyez, sinon déçu, du moins indigné par le jeu qui est fait sur l'utilisation de la marque « Sciences Po », qui est le seul élément opposable juridiquement. Notre analyse est que l'UNI joue le jeu de ne pas utiliser le nom de « Sciences Po » tout en laissant à chacun les moyens de comprendre son appartenance à cette école. Juridiquement, je ne suis pas absolument certain que l'on puisse faire plus. Ils ont fait l'effort de changer les intitulés. Ils l'ont masqué sur X, et sur Instagram en remplaçant Sciences Po par « IEP de Paris » qui, pour le coup n'est pas une marque déposée. La seule chose qu'ils n'ont pas pu changer, c'est l'intitulé du compte. Je vous confesse que je ne suis pas revenu une deuxième fois vers eux une fois qu'ils ont effectué ce changement, fait avec retard. Je veux bien revenir vers la direction des affaires juridiques pour vérifier à quel point c'est discutable, mais je suis assez pessimiste.

Romain GUINEBRETIÈRE

Du coup, je vais faire un point sur ce qui a été dit dans ce Conseil. Je note bien que les personnes qui pourraient répondre à nos questions ne sont pas là. Je note bien que les questions on n'y répond pas, on les transmet, qu'il est désormais impossible de déposer des motions. Il existe un problème démocratique dans cette école, qui s'est illustré dans ce Conseil, comme en général dans cette école quand notre présidente a été exclue. Je pose une simple question sur le fait qu'on flique des étudiants et, trois mois plus tard, je n'ai toujours pas de réponses. C'est quand même très problématique.

Élise GALY-JAMMOU

J'avais une question sur la vie étudiante qui n'a rien à voir avec ce qui vient d'être dit. Nous avons eu plusieurs remontées d'associations qui souhaitaient des éclaircissements sur la règle relative à l'organisation de l'enseignement vis-à-vis des entrées des personnes extérieures. Certaines d'entre

elles se plaignent de ne pas pouvoir faire venir des personnes extérieures et que d'autres associations sont mieux loties. Elles demandaient à ce que soient explicitées les règles en matière d'entrée des personnes extérieures lors d'événements et de conférences.

Pierre CATALAN

La règle, c'est qu'il n'y a pas de public extérieur pour les événements étudiants. C'est une règle dictée par le niveau Écarlate de Vigipirate. Les exceptions à cette règle sont gérées directement par la direction de la vie étudiante et le service sécurité de la direction des moyens généraux en fonction du thème, de sa sensibilité, de la période de l'année, de la localisation de la salle allouée, mais aussi de l'identification des publics extérieurs. Si ce sont les alumni de l'association ou, si ce sont des membres de l'association, mais dans une antenne située dans une autre université, c'est-à-dire des publics pré-identifiés ; cela ne comporte pas tout à fait le même risque qu'un appel à s'inscrire pour l'homme de la rue. On les gère de cette manière, et c'est borné à 20 % de la capacité de la salle pour le quota du public extérieur. Nous sommes en train de voir, avec Sciences Po Alumni, s'il est possible de relever ce seuil pour les événements associatifs en partenariat avec eux. Pour les autres cas de figure, je ne peux pas changer la réglementation tout seul, mais en collaboration avec la direction des moyens généraux et de la sécurité, et donc le secrétariat général. À ce stade, cela ne bouge pas. Cela ne veut pas dire que cela ne bougera pas l'année prochaine et qu'on ne simplifiera pas les règles. Mais pour le moment, je n'ai aucun élément plus satisfaisant à vous donner.

Jérôme MICHEL

Je souhaitais rebondir sur ce que disait Romain. Il y a un sujet tout de même assez important. Je me permets de vous lire un extrait du livre *La Chute de la maison Sciences Po*, qui ferait un super titre pour une série Netflix, c'est page 224 : «*En mars 2025, quand un élève est identifié pour avoir molesté une apparitrice de l'école lors de la mobilisation étudiante de l'année précédente, la lecture de son dossier fait apparaître qu'il avait obtenu la note de 11/20 au bac de français*». Ce qui est très gênant dans cet extrait, c'est que l'on fuite les résultats scolaires d'un étudiant pour le discréditer. Si un salarié faisait la même action, il serait licencié *manu militari*. Je ne comprends pas pourquoi on fait la politique de l'autruche. C'est un détail, mais je trouve assez grave de voir ce genre de procédures au sein de l'institution.

Pierre- Louis PERIN

Pas de réponses ?

Élise GALY-JAMMOU

J'avais aussi des remontées de certaines associations. On se retrouve, comme vous le savez, avec beaucoup d'événements et c'est assez plaisant. Mais certaines associations étaient déçues de constater qu'elles se retrouvaient en quelque sorte en concurrence directe avec les événements des différentes écoles. Elles trouvaient qu'il existait un problème d'*overlapping*, de juxtaposition. Elles souhaitaient savoir s'il était possible de mettre plus de collaborations entre les écoles et les associations pour faire en sorte d'éviter cette concurrence. La conséquence est que beaucoup d'événements étudiants sont à moitié vides, les mêmes sujets étant traités tout au long de l'année, ce qui est vraiment dommage.

Pierre CATALAN

C'est une question complexe. Vous découvrirez à la séance du CVEF de septembre le bilan de la vie étudiante pour 2024-2025. On a frôlé les 2 000 demandes de réservation de salles pour le campus de Paris cette année, 1 930, je crois. Toutes les demandes ne se transforment pas en événements, mais on a « pété » tous les scores d'événements étudiants cette année. Je ne peux que constater que ces événements étudiants se font concurrence entre eux, que sur un certain nombre de problématiques, il serait pertinent que les associations travaillent ensemble. En dehors d'éléments incitatifs, nous n'avons aucune possibilité de forcer ce souhait. Les écoles collaborent de manière assez satisfaisante avec les associations permanentes de leurs étudiants ou avec des associations affinitaires ou plus spécialisées, comme Défense & Stratégie. Un dernier point, il y a des associations capables de faire des événements extraordinaires, mais trois ou quatre fois dans une semaine. Elles ont un public cible qui, pour le coup, ne change pas énormément. Notre travail à nous, c'est de les aider à avoir un agenda plus stratégique sur la façon dont elles organisent les choses, de façon à ce qu'elles ne s'auto-concurrencent pas. Quand Sciences Po pour l'Afrique organise trois événements la même semaine, avec une cible de 200-250 personnes, un ou deux de ces événements pâtissent fatallement du succès du troisième.

Guillaume FARDE

En réaction sur ce point, l'École des affaires publiques de Sciences Po a une pratique qui consiste à se réunir, à échanger et à discuter de façon informelle avec les associations sur des thématiques affinitaires, comme les questions de sécurité ou de défense. Cela évite que deux associations plus une école organisent le même événement avec le même invité et monopolisent jusqu'à parfois trois salles. Sur une année, nous arrivons ainsi à trouver des arrangements. L'essentiel étant que la personne invitée soit entendue dans le cadre dudit événement.

Mathis GROSSNICKEL

J'ai une question et un vœu. Ma question concerne la cérémonie de remise des diplômes qui s'est tenue ce week-end. On a pu voir sur les réseaux sociaux des images assez regrettables qui ont beaucoup tourné de manifestants pro-palestiniens qui ont essayé de déployer des banderoles et qui ont été expulsés par la sécurité pour des raisons de violences qui n'apparaissent pas sur les vidéos. Cela m'a conduit à m'interroger, plus largement, sur l'organisation de ces cérémonies. Des étudiants souhaitant faire des discours ont expliqué avoir été censurés à la dernière minute. Je souhaitais savoir ce qu'il en était. On voit, par ailleurs, que l'administration de ce Conseil n'est pas en mesure de répondre à toutes les questions et l'ordre du jour est fixé par le directeur. J'exprime le souhait que le directeur se joigne à nous un peu plus souvent. On l'a assez peu vu cette année, aux deux premières séances et à une troisième fois parce que nous avions convoqué un CVEF exceptionnel. Je pense que ce serait bénéfique pour la bonne vie de l'établissement que le directeur vienne de temps en temps devant le CVEF pour échanger et répondre plus directement à nos questions plus générales ou d'ordre politique. On sait que sa présence n'est pas obligatoire, mais, en cette nouvelle année, nous aimerions qu'il soit présent un peu plus souvent.

Kate VIVIAN

Merci, Mathis, je ne vais pas répondre sur ce dernier point, mais plutôt sur les cérémonies. Avec Anne-Solenne nous étions présents à l'ensemble des cérémonies de ce week-end. Nous avons ainsi pu tout voir et tout vivre en direct. Il y a eu deux prises de parole lors des cérémonies : celle, tout à fait centrale, des étudiants sélectionnés parce qu'ils sont diplômés majeurs de leur promotion, et sont ainsi légitimes pour représenter la cohorte étudiante. Ces prises de parole sont naturellement libres, bien qu'un échange en bonne intelligence avec les doyens et doyennes des écoles peut avoir lieu en amont. La deuxième, bien moins conforme et conventionnelle, peut-être liée à une demande spécifique faite en amont, cela a été le cas cette année comme l'année dernière, de la part d'un collectif proclamé « autogéré » d'étudiants issus de l'école de la recherche, de l'École urbaine et de l'école de journalisme. La seule demande reçue en amont de cette nature a été traitée avec beaucoup de sérieux et de bienveillance de notre part. Nous les avons rencontrés avec Pierre, et avons échangé pendant un long moment pour cadrer cette prise de parole éventuelle. Nous avons in fine accordé cet espace de parole, considérant que la démarche était à valoriser, sans demander à lire le texte de l'intervention.

Il n'y avait donc aucune possibilité d'une quelconque censure sur le contenu du texte. Nous avions toutefois posé un cadre pour que cette prise de parole se tienne dans de bonnes conditions, à la fin de la cérémonie, car elle n'appartenait pas à l'ordre du jour de la cérémonie, et pour nous assurer qu'elle soit exempte de toute parole de haine, d'insulte ou de diffamation qui diviserait, cela a été parfaitement respecté. Cette parole devait être portée par seulement trois étudiants représentant les trois écoles. Tout cela a été discuté et accepté en amont et s'est tenu dans de bonnes conditions jusqu'à ce qu'un étudiant courre vers la scène pour prendre de force la parole, ce qui n'était évidemment pas conforme aux engagements mutuels pris. À ce moment, la sécurité privée du Rex est intervenue. L'étudiant a effectivement été sorti de la cérémonie à ce titre-là. Il n'y a donc pas eu de censure sur cette prise de parole ni de violence, mais simplement l'intervention de la part de la sécurité privée qui a agi en son propre nom pour empêcher cette montée violente d'un seul étudiant sur scène.

Jérôme MICHEL

Je suis à Sciences Po depuis quelque temps. C'est la première fois que je vois une cérémonie aussi crispée. Ce que je ne comprends pas, c'est l'absence de l'administration pour un discours auprès des étudiants à l'occasion de la diplômation. Son absence a été remarquée. C'est dommage, car il s'agit d'un moment très important pour les étudiants. Monsieur Vassy a brillé par son absence. L'autre point qui m'a interpellé est la fermeture des bâtiments, ceux de Saint-Thomas et, je crois, du 13U. Je n'ai pas compris les raisons de cette fermeture, même pour les salariés. Cela donnait l'image que nous, salariés, serions des agents potentiels de dysfonctionnements. Jusqu'à présent, cela n'avait jamais été fait.

Romain GUINEBRETIÈRE

Je voulais me joindre aux remarques de mon camarade de l'UNEF, notamment sur la question des violences. Dans la vidéo qui a été publié, il y a tout de même une forme de violence de la part de la sécurité. Cela me donne l'occasion de revenir sur ce que j'ai dit il y a un mois et qui n'a pas obtenu de réponses. Dans le même livre (*La Chute de la maison Sciences Po*), on peut lire : « *On a une cinquantaine d'excités manipulés par LFI sur 15000 étudiants.* » *Ce à quoi un proche de la direction ajoute qu'il y avait en réalité « trois meneurs, dont deux salafistes ». Leur dossier, qu'il a pu consulter, ne laissant aucun doute* ». Si un simple salarié c'était exprimé, il serait déjà licencié. Cela nous laisse également penser qu'il existe des dossiers sur les étudiants visés. On aimerait bien une réponse, car la situation est tout de même extrêmement grave.

Jérôme MICHEL

Je n'étais pas au courant, mais cela commence à faire beaucoup.

Kate VIVIAN

Je vais vous redire ce que j'ai dit la dernière fois. Cette journaliste a consulté, comme c'est son droit, des personnes au sein de l'institution. Je suis incapable de vous dire qui a tenu ces propos. Il y a un droit à la protection des sources, donc on ne le saura jamais. Je vais faire part à nouveau de votre question et de votre inquiétude à la direction générale, ce que j'avais déjà fait. Il n'est pas possible pour nous, au sein de cette instance et plus largement, d'estimer que c'est une personne de la direction qui a tenu ces propos et de qui il s'agit. Je comprends votre désarroi à la lecture de ces propos. Je redis qu'il s'agit d'un ouvrage écrit par une journaliste externe avec tous les aléas que cela comporte.

Jérôme MICHEL

On peut observer dans la presse, quand il y a des fuites dans le *Canard enchaîné*, qu'Emmanuel Macron a dit à ses ministres : maintenant, ce serait bien que vous arrêtez de fuiter les choses ». Pourquoi Monsieur Vassy ne convoque-t-il pas ses collaborateurs pour leur dire : maintenant, cela suffit ?

Guillaume FARDE

Je sens que la discussion dérive un peu. Quelle est l'authenticité dudit ou desdits verbatims ? Qui peut même attester que ces verbatims sont authentiques ? Il est fréquent d'avoir dans des ouvrages journalistiques des verbatims réécrits, reformulés, sans aucune forme de contrôle. C'est sa liberté d'écriture. Et cela vaut pour différents médias au demeurant.

Romain GUINEBRETIÈRE

En même temps, si les verbatims étaient faux, la direction pourrait démentir et nous assurer qu'il n'existe pas de fichage étudiant.

Laurent GAYER

Sur un sujet différent, je souhaitais revenir sur l'engagement fait par le directeur lors de la séance exceptionnelle de l'organisation d'un *townhall*. Puisque cela avait été évoqué devant cette instance, il serait, je pense, utile de lui rappeler cette ouverture et l'importance de concrétiser cette proposition qui permettrait peut-être de décrisper, dépolariser et de démentir, si possible, les critiques relatives à une crise démocratique par un certain nombre d'entre nous, ici, au sein de cette institution. Donc, commencer l'année avec l'organisation d'un tel rassemblement avec les nouveaux étudiants serait, je pense, un signal fort et utile au bon fonctionnement de cette institution. Merci.

Paul FORT

Je me permets simplement de rebondir sur ce que vous proposez pour ce *townhall*. Je me souviens du dernier *townhall* qui avait été organisé et qui a été tout sauf un moment de décrispation, tout sauf un moment de solutions, et qui a été seulement la possibilité pour certaines organisations d'obtenir une tribune supplémentaire, ce qui est justement l'une des raisons pour lesquelles l'attention médiatique se focalise sur Sciences Po. Ce dialogue avait constitué un pugilat.

Laurent GAYER

Je me permets d'intervenir. Ce *townhall* s'était déroulé dans des conditions tout à fait satisfaisantes. Les organisations dont vous parlez n'avaient pas accès à la tribune. Le seul incident qui s'est produit a

eu lieu à la suite d'une intervention regrettable, rappelons-le, de l'administrateur. Jusque là, ce *townhall* se passait dans des conditions tout à fait démocratiques. C'est le principe de la démocratie : on ne peut pas anticiper ses résultats. C'est précisément pour cela qu'il faut restaurer ce type de discussions aux conséquences nécessairement imprévisibles. Il y a eu débat, il y a eu conflit, on le verbalise. On est grands, on est matures, on est à Sciences Po. S'il est un endroit reflétant les débats d'un monde de toute manière polarisé, ce devrait être ici.

Pierre-Louis PERIN

Bien. Nous avons montré qu'il était possible, dans un bel esprit démocratique, d'exprimer des positions divergentes et de prendre ensemble des décisions. Mes remerciements pour l'équipe qui organise ces conseils tout au long de l'année. Je vous souhaite un bel été.

Pierre-Louis PERIN lève la séance à 10 h 50.